

Compte-rendu

Département des Côtes d'Armor

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

COMPTE-RENDU SEANCE DU MARDI 08 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Paimpol le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARRIER Jean (*suppléant*) ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GUINTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; HORELLOU Pascal ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CHEVERT Véronique (*suppléante*) ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE DU PASCAL (*suppléant*) ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BREZELLEC Marcel	à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe
BURLOT Gilbert	à GUILLOU Claudine
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
GAUTIER Guy	à PRIGENT Jean-Yvon
RASLE-ROCHE Morgan	à PARROT Marie-Christine
VAROQUIER Lydie	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LEYOUR Pascal ; SALOMON Claude ; ZIEGLER Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	73
Procurations	06
Absents	09

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 02 mars 2022

Compte-rendu

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers d'agglomération. Le Quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Installation d'un conseiller d'agglomération suppléant
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau
- ❖ Approbation des procès-verbaux du 23 novembre et 14 décembre 2021

COMMISSION FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

Service *Finances*

- Budget primitif 2022
- Taux de fiscalité 2022
- Autorisations de programmes et crédits de paiement 2022 : révision, actualisation et créations
- Attributions de compensations 2022 provisoires
- Reprises anticipées des résultats 2021
- Création d'un budget annexe : déchets
- Fonds de concours
- Etat récapitulatif des indemnités aux élus - année 2021

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Service *Affaires juridiques et foncières*

- Bilan des acquisitions et cessions immobilières - année 2021

Service *Territoires, citoyenneté et coopérations*

- Convention de partenariat avec Lannion, Trégor communauté et Leff Armor communauté pour l'approfondissement des impacts socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire du quartier maritime de Paimpol

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Service *Habitat*

- Aides à la production de logements sociaux - opération Armorique Habitat « Le Liors » à Paimpol

COMMISSION STRATEGIES POUR LA BIODIVERSITE

Service *Biodiversité et environnement*

- Eau et Rivières de Bretagne - convention pluriannuelle d'objectifs

Compte-rendu

DEL2022-03-009

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Frédéric LE MEUR est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2022-03-010

INSTALLATION D'UN CONSEILLER D'AGGLOMERATION SUPPLEANT

Le Président porte à connaissance du Conseil d'Agglomération, par courrier reçu le 14 janvier 2022, la désignation d'un élu suppléant pour la commune de Brélidy suite à la démission de Madame Linda Watson (délibération du 10 février 2022).

Monsieur Denis BIAVA est désigné conseiller suppléant représentant la commune de Brélidy.

DEL2022-03-011

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

- **Décisions attribution marchés publics/accords-cadres**

Période de décembre 2021 à février 2022

MP2021-12-052 Du 27/12/2021	Marché de travaux pour l'aménagement d'un outil collectif pour les professionnels de la mer – Loguivy		
Lot n°3 : Charpente métallique - bois	SARL ATRIA CM 22190 PLERIN	23 300.00 € HT	Préparation : 1 mois. Travaux : délai global de 12 mois pour l'ensemble des lots
MP2021-12-053 Du 27/12/2021	Accord-cadre de collecte, lavage, entretien, réparation, suivi et livraison des vêtements haute visibilité et de travail des agents de Guingamp-Paimpol Agglomération		
Lot unique	BLANCHISSERIE D'ARMOR 22380 SAINT CAST LE GUILDO	Montant mini annuel : 20 000.00 € HT Montant maxi annuel : 70 000.00 € HT	Démarrage à la notification jusqu'au 31/12/2022 - reconductible 2 fois 1 an
MP2022-01-001 Du 18/01/2022	Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage « Bellevue » Ploumagoar		
Lot unique	CETIA INGENIERIE 22000 SAINT-BRIEUC	Montant : 36 000.00 € HT	Démarrage à la notification jusqu'à l'issue de la période de parfait achèvement

Compte-rendu

MP2022-01-002 Du 18/01/2022	Marché de mobilisation individuelle citoyenne massifiée pour l'adoption de comportements en faveur de la transition		
Lot unique	ASSOCIATION COHERENCE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE 56100 LORIENT	Montant : 48 195.00 € TTC (non assujettie à la TVA)	12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage
MP2022-01-003 Du 18/01/2022	Marché étude de requalification urbaine de la façade portuaire de la ville de Paimpol		
Lot unique	Groupement AIA TERRITOIRES/SEMBREIZ H/WINCH/VIA AQUA 75015 PARIS	Montant : 89 350.00 € HT	Démarrage à la notification pour une durée de 12 mois
MP2022-01-004 Du 18/01/2022	Marché étude pré-opérationnelle d'OPAH RU sur les communes de Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol		
Lot unique	URBANIS 29000 QUIMPER	- Partie 1 : montant mini 10 000 € HT et montant maxi 35 000 € HT - Partie 2 : montant de 44 805.00 € HT	Démarre à la notification pour une durée de 9 mois

- **Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)**

2021-066 11/01/2022	Travaux tourelle et cuisine - château Lady Mond à Belle Isle en Terre		
Lot 2 : Menuiseries, doublages, faux plafonds	BIDAULT Menuiserie 22800 SAINT DONAN	6 455.00 € HT	Travaux sur ordre de service pour une durée de 2 semaines
2021-066 06/01/2022	Travaux tourelle et cuisine - château Lady Mond à Belle Isle en Terre		
Lot 4 : VMC	FMO - Fluide et Maintenance de l'Ouest	4 029.58 € HT	Travaux sur ordre de service pour une durée de 2 semaines
2021-077 03/01/2022	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la dépollution du site de Cadolan – AMO en phase travaux		
Lot unique	INNOVADIA 29000 QUIMPER	12 475.00 € HT	Début à la notification pour une durée de 14 mois
2021-078 05/01/2022	Travaux du siège de l'Agglomération : Achat de 3 modulaires		
Lot 1 : Acquisition de 2 modulaires pour le stockage	BOXCONSEILS 29660 CARANTEC	14 872.20 € HT	La livraison est attendue pour février 2022
Lot 2 : Acquisition d'un modulaire neuf pour accueillir un des serveurs informatiques de l'Agglomération	BOXCONSEILS 29660 CARANTEC	8 627.80 € HT	La livraison est attendue pour février 2022

Compte-rendu

2022-004 03/02/2022	Transcription en règles opposables et zonages des orientations d'aménagement issues de l'étude de planification concertée pour le développement de la filière éolienne		
Lot unique	Groupement Energies et Territoires Développement/ Agence Couasnon 29800 LANDERNEAU	5 700.00 € HT	Début sur Ordre de service pour une durée de 1 mois
2022-005 28/01/2022	Terrassement et pose de réseaux parcelle AI0093 à Guingamp (terrain propriété Fournis)		
Lot unique	RAULT TP 22170 PLELO	17 500.00 € HT	préparation du chantier : 1 semaine travaux : 3 semaines

Décisions et arrêtés du Président

A2022-0001	Arrêté voirie - Arrêté individuel d'alignement - commune de Bégard - SCI C-RV	05 01 2022
A2022-0002	Arrêté voirie - Arrêté individuel d'alignement - commune de Bégard - Mme LASBLEIZ	05 01 2022
A2022-0003	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Vincent Clec'h - du 14 au 18 février 2022	27 01 2022
A2022-0004	Arrêté voirie - Règlementation de la circulation sur la route interne de la ZA de St Paul 22540 LOUARGAT	28 01 2022
A2022-0005	Arrêté voirie - Règlementation de la circulation sur la route de Kerbost ZI de Grâces 22200 Grâces	28 01 2022
A2022-0006	Arrêté d'attribution subvention de 1 978,72 € - El Alain LE JEUNE (fabrication de girouettes) Commune de Pontrieux - Achat de matériel de production - PASS Commerce Artisanat Tourisme	31 01 2022

2022-01-001	Travaux de raccordement basse tension du barrage de Mahalez Paimpol par le SDE 22	06 01 2022
2022-01-002	Cession des parcelles propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération à Leff Armor Communauté sur la commune de Tréméven. Dans le cadre des obligations de remise en état ICPE	06 01 2022
2022-01-003	Programme Bassin Versant de la Vallée du Léguer - Exercice 2022 - Demande de subventions	06 01 2022
2022-01-004	Programme Bassin Versant du Grand-Trieux 2020-2025 - Exercice 2022 - Demande de subventions	06 01 2022
2022-01-005	Programme Bassin Versant du Jaudy-Guindy-Bizien 2020-2025 - Exercice 2022 - Demande de subventions	06 01 2022
2022-01-006	Convention de servitude Eaux Usées - Camping du Donant 22140 Bégard	11 01 2022
2022-01-007	Appel à contributions « Innovation dans les contrats territoriaux » Programme Bassin Versant du Grand-Trieux 2020-2025 - Projet de dépollution du site de Cadolan	17 01 2022
2022-01-008	Convention de servitude Eaux Usées - Impasse des Ajoncs Saint-Agathon - AP n°111	17 01 2022
2022-01-009	Convention de mise à disposition au SDIS 22 de locaux situés rue de Tournemine à Bourbriac	17 01 2022

Compte-rendu

2022-01-010	Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux - Callac ZA Kerguiniou - Atelier relais n°1 - RL Couvreurs	28 01 2022
2022-01-011	Location du droit de chasse sur les propriétés de l'Agglomération à Saint-Nicodème	25 01 2022
2022-02-012	Demande de subvention DETR/DSIL projet de réhabilitation et extension locaux de vie de la déchèterie Paimpol	10 02 2022
2022-02-013	Demande de subvention DETR/DSIL projet de rénovation complète de la toiture du site ADM de Bourbriac	10 02 2022
2022-02-014	Convention d'occupation temporaire du CRIR	10 02 2022

Bureau d'agglomération

Le Président porte à la connaissance du conseil d'agglomération des décisions prises par le bureau d'agglomération conformément aux délégations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

Bureau d'agglomération du 1^{er} février 2022

DELBU2022-02-001	REVITALISATION - PVD CALLAC-BEGARD : CONVENTION FINANCEMENT CHEFFE DE PROJET	Unanimité
DELBU2022-02-002	MOBILITES - FONDS DE CONCOURS « NOUVELLES MOBILITES » FICHE THEMATIQUE - NOUVEAUX CRITERES	Unanimité
DELBU2022-02-003	HABITAT - VENTE LOGEMENT SOCIAL : 6 RUE DE COZ STANG SAINT-CLET A GUINGAMP-HABITAT	Unanimité des suffrages exprimés
DELBU2022-02-004	HABITAT - VENTE 7 LOGEMENTS SOCIAUX : 32 RUE DE L'ARGOAT SAINT-ACLET A GUINGAMP-HABITAT	Unanimité des suffrages exprimés
DELBU2022-02-005	HABITAT - VENTE LOGEMENT SOCIAL : 10 RUE BARTHELEMY PONTRIEUX A GUINGAMP-HABITAT	Unanimité des suffrages exprimés
DELBU2022-02-006	ECONOMIE - ACQUISITION TERRAIN : STATION GAZ NATUREL VEHICULES	Unanimité
DELBU2022-02-007	ECONOMIE - CESSION TERRAIN ET AIDE A L'IMMOBILIER : ZA DE COAT YEN BEAGRD - SAS SETAP	Unanimité
DELBU2022-02-008	ECONOMIE - CESSION TERRAIN : ESPACE COMMERCIAL SAINT-LOUP PABU - DEMENAGEMENT HERY	Unanimité
DELBU2022-02-009	ECONOMIE - CESSION TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES DE KERANFEUILLEN TREGLAMUS - TPES	Unanimité
DELBU2022-02-010	ECONOMIE - CESSION TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES DE KERANFEUILLEN TREGLAMUS - VINCENT L'ANTON	Unanimité
DELBU2022-02-011	ECONOMIE - CESSION TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES DE KERNILIEN PLOUISY - SARL RAISON PERE ET FILS - <i>Annule et remplace DELBU2021-06-073 du 29 juin 2021</i>	Unanimité
DELBU2022-02-012	EAU ET ASSAINISSEMENT- REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE PONTRIEUX : ACQUISITION FONCIERE - ZI QUEMPER-GUEZENEC	Unanimité

Compte-rendu

DELBU2022-02-013	PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - SMITRED : COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX (DASRI) AVENANT 1	Unanimité
DELBU2022-02-014	PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS - RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - TRAVAUX DE SECURISATION DU SITE DE PLOURIVO : CONVENTION AVEC LE SMITRED	Unanimité
DELBU2022-02-015	FINANCES - CESSION D'UN TRACTOPELLE (30 830 €)	Unanimité
DELBU2022-02-016	FINANCES - CESSION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE (40 730 €)	Unanimité
DELBU2022-02-017	CARRIERE ET PAIE - CONVENTION D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DE L'AGGLOMERATION SUR PAIMPOL : RENOUELEMENT	Unanimité
DELBU2022-02-018	CARRIERE ET PAIE - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : PLOUEC-DU-TRIEUX / GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION	Unanimité
DELBU2022-02-019	CARRIERE ET PAIE - LANCEMENT OFFRE DE STAGE ECONOMIE MARITIME : DLAL FEAMPA 2021-2027	Unanimité
DELBU2022-02-020	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Pôle Ressources - Service Prévention, santé et retraite : Gestionnaire prévention, santé, retraite - Mobilité interne/renfort - Création de poste	Unanimité
DELBU2022-02-021	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Pôle Transition écologique - Service urbanisme : Chargé de mission planification et urbanisme opérationnel PVD - Création d'un contrat de projet	Unanimité

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau d'agglomération.

DEL2022-03-012 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 23 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 2021

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la réunion du :

- Mardi 23 novembre 2021 ;
- Mardi 14 décembre 2021.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Agglomération.

Compte-rendu

DEL2022-03-013

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET PRINCIPAL - 05000

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 77 voix pour, 2 abstentions (Jacques MANGOLD et Yvon SIMON) décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget principal tel qu'il est détaillé ci-dessous, par sections et chapitres budgétaires ;

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 815 613,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	588 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 311 050,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 240 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 860 950,00 €
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	880 605,96 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270 000,00 €
	Total Dépenses	17 941 218,96 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	993 769,41 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	416 797,82 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 200 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €
1068	EXEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 506 445,73 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 570 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 765 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 815 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	204 206,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270 000,00 €
	Total Recettes	17 941 218,96 €
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 806 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 200 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 705 662,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	993 769,41 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 200 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 175 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	295 000,00 €
	Total Dépenses	47 375 431,41 €

Compte-rendu

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	550 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 175 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	31 751 737,41 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 421 584,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 601 600,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00 €
	Total Recettes	47 375 431,41 €

- De voter les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2022

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - 2020-2026 Budget Primitif 2022 / FOCUS AP CP - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
AP	DEPENSES	AP	CP 2021	CP - Hyp. BP 2022 2022
		Montant DM 2021	Post DM	
AP01	TRES HAUT DEBIT INTERNET	19 640 000 €	1 112 922 €	2 910 000 €
AP02	ESPACE SPORTIF SCOLAIRE DE PONTRIEUX	1 250 436 €	99 000 €	15 000 €
AP03	POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	1 825 002 €	853 155 €	45 000 €
AP04	HABITAT- INVEST LOGEMENT SOCIAL	2 212 000 €	125 453 €	158 000 €
AP05	HABITAT-INVEST PARC PRIVE	1 488 196 €	90 000 €	72 000 €
AP06	HABITAT-AIDES A L'ACCESSION	444 082 €	0 €	5 000 €
AP07	HABITAT-INVEST REVITALISATION	1 153 556 €	41 500 €	182 000 €
AP08	HABITAT-PLH ET PRE-OPERATIONNEL	329 723 €	0 €	0 €
AP09	ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	758 000 €	127 000 €	137 000 €
AP10	ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC	895 001 €	569 269 €	10 000 €
AP11	GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	630 173 €	630 000 €	0 €
AP12	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 600 000 €	320 000 €	480 000 €
AP13	SIEGE DE L'AGGLOMERATION	2 290 000 €	102 000 €	700 000 €
AP14	AIDES AUX ENTREPRISES	3 322 000 €	750 000 €	320 000 €
AP15	GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	1 020 000 €	1 007 347 €	0 €
AP16	SALLE DE SPORT PEDERNEC	1 600 000 €	1 400 000 €	170 000 €
AP17	AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	794 000 €	30 000 €	150 000 €
AP18	BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GGP	30 425 €	13 000 €	0 €
AP19	ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	1 420 000 €	207 927 €	90 000 €
AP20	MATERIEL COLLECTE DECHETS	3 844 000 €	683 000 €	529 000 €
AP55	MILIEUX AQUATIQUES	2 420 000 €	354 653 €	368 000 €
AP56	GUINGAMP GARE	1 869 000 €	605 000 €	580 000 €
AP57	OUTIL COLLECTIF PROFESSIONNELS DE LA MER	1 646 000 €	100 000 €	1 300 000 €
AP58	SITES ET MAISONS NATURE	300 000 €	97 000 €	80 000 €
AP59	ETUDES PREALABLES	755 000 €	222 500 €	323 000 €
AP60	SYSTEME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	1 736 300 €	364 800 €	134 000 €
AP61	MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2 236 780 €	452 300 €	521 000 €
AP62	FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGINS	1 291 000 €	342 000 €	358 000 €
AP63	MILIEUX NATURELS	590 000 €	112 000 €	83 000 €
AP64	AMENAGEMENTS DE TERRAINS ET RESEAUX	2 518 000 €	1 040 000 €	1 001 000 €
AP65	AMENAGEMENTS DES BATIMENTS	1 786 700 €	280 100 €	389 000 €
AP66	ACQUISITIONS FONCIERES	780 000 €	0 €	680 000 €
AP67	POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	1 250 000 €	20 000 €	130 000 €
AP68	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	290 000 €	141 000 €	30 000 €
AP69	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	300 000 €		50 000 €
Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP		66 015 374 €	12 292 926 €	12 000 000 €

Compte-rendu

- D'autoriser la réduction de l'enveloppe pluriannuelle de **0,08 €** pour le programme **AP 15 Gros Entretien Piscine de GUINGAMP** et la réduction de **48 €** pour le programme **AP 10 Ateliers Techniques de BOURBRIAC**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP02 Espace Sportif Scolaire de PONTRIEUX : + 7.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP03 Pôle Enfance Jeunesse de LOUARGAT : + 45.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP16 Salle de sport de PEDERNEC : + 430,61 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP19 Ateliers techniques de CALLAC : + 42.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP56 GUIGNAMP Gare : + 380.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP64 Aménagement de terrains et réseaux : + 824.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP66 Acquisitions foncières : + 300.000 €**
- D'autoriser la prolongation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP68 Aire d'accueil des gens du voyage : 1 an supplémentaire**
- D'autoriser la création de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP69 Espace Aqualudique de GUINGAMP pour un montant de 300.000 € et une durée de 5 ans.**

DEL2022-03-014

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - 05009

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 78 voix pour, 1 abstention (Jacques MANGOLD) décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe des Zones d'Activités, tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	425 945,75 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	129 162,39 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	117 000,00 €
	Total Dépenses	672 108,14 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	658 473,10 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 635,04 €
	Total Recettes	672 108,14 €
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 100,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	658 473,10 €
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	18 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	982 862,65€
	Total Dépenses	2 390 435,75 €

Compte-rendu

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	425 945,75 €
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	18 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 862 700,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	83 790,00 €
	Total Recettes	2 390 435,75 €

DEL2022-03-015 BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS/HOTELS D'ENTREPRISES - 05008

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;
Vu le rapport de présentation budgétaire ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Ateliers Relais / Hôtels d'entreprises tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	110 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 000.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	704 000.00 €
	Total Dépenses	940 000.00€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000.00 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	61 880.94 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	803 119.06 €
	Total Recettes	940 000.00 €
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 789,10 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000.00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	19 210,90 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	25 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.00 €
	Total Dépenses	285 200,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	67 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	188 200,00 €
	Total Recettes	285 200,00 €

Compte-rendu

DEL2022-03-016

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE SPANC - 05005

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 608,49 €
	Total Dépenses	240 108,49 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	145 108,49 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00 €
	Total Recettes	240 108,49 €
FONCTIONNEMENT		
R01	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	152 289,05 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 100,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	328 300,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
	Total Dépenses	607 189,05 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	598 689,05 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 000,00 €
	Total Recettes	607 189,05 €

DEL2022-03-017

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE EAU REGIE - 05001

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Eau REGIE tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

Compte-rendu

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	57 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	579 000,00 €
	Total Dépenses	670 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000,00 €
R001	RESULTAT REPORTE SECTION D'INVESTISSEMENT	103 292,26 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	115 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	341 707,74 €
	Total Recettes	670 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
D001	RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (DEFICIT)	79 180,25 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	184 350,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00 €
	Total Dépenses	392 030,25 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	371 030,25 €
	Total Recettes	392 030,25 €

DEL2022-03-018

BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE EAU DSP - 05002

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération par 78 voix pour, 1 opposition (Jacques MANGOLD) décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Eau DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000,00 €
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (DEFICIT)	1 339 245,28 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	615 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 364 775,00 €
	Total Dépenses	9 682 020,28 €

Compte-rendu

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 100 104,85 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	851 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 730 915,43 €
	Total Recettes	9 682 020,28 €
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	562 350,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	360 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 100 104,85 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	210 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €
	Total Dépenses	7 347 454,85 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 932 876,04 €
R002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (EXCEDENT)	4 184 578,81 €
	Total Recettes	7 347 454,85 €

DEL2022-03-019

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif Régie tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	115 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 172 500,00 €
	Total Dépenses	1 702 500,00 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (EXCEDENT)	173 190,07 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	255 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	974 309,93 €
	Total Recettes	1 702 500,00 €

Compte-rendu

FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	363 142,73 €
002	DEPENSES IMPREVUES	30 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00 €
D002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (DEFICIT)	456 118,67 €
66	CHARGES FINANCIERES	45 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €
	Total Dépenses	1 200 261,40 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	432 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	518 261,40 €
	Total Recettes	1 200 261,40 €

DEL2022-03-020

BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	440 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	851 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	615 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 959 600,00 €
	Total Dépenses	8 952 600,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 800 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	326 549,17 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (EXCEDENT)	1 316 509,34 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 867 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 642 541,49 €
	Total Recettes	8 952 600,00 €
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	523 915,31 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	472 600,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	326 549,17 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 800 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	240 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
	Total Dépenses	3 423 064,48 €

Compte-rendu

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	440 000,00 €
R002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (EXCEDENT)	245 006,29 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 738 058,19 €
	Total Recettes	3 423 064,48 €

DEL2022-03-021

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING DONANT BEGARD - 05010

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Le budget annexe du Camping du DONANT à BEGARD était précédemment porté par l'ancienne communauté de communes de BEGARD, en tant que service public industriel et commercial.

Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé des démarches aux fins de cession du Camping du Donant à des partenaires privés. Après mise en concurrence et publicité, une offre d'achat a été retenue. Toutefois, au 1^{er} mars 2022, la cession envisagée n'est pas encore finalisée, même si une date de signature de la vente chez le notaire a été planifiée pour le premier semestre 022.

Ainsi, dans l'attente de la finalisation de la cession qui permettra de clôturer ce budget annexe, il convient de prendre le dernier budget primitif de 2022 permettant d'enregistrer les derniers mouvements comptables avant clôture.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération par 78 voix pour, 1 abstention (Gildas HERVE) décide :

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping du Donant de Bégard tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	52 000,00 €
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	230 670,80 €
	Total Dépenses	317 670,80 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	262 670,80 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 000,00 €
	Total Recettes	317 670,80 €
FONCTIONNEMENT		
D002	RESULTAT REPORTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	363 679,85 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 930,15 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	28 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
	Total Dépenses	459 610,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	424 610,00 €
	Total Recettes	459 610,00 €

Compte-rendu

DEL2022-03-022

BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - 05012

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Panneaux photovoltaïques tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (DEFICIT)	8 361,84 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 594,56 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	18 000,00 €
	Total Dépenses	29 956,40 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 256,40 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 700,00 €
	Total Recettes	29 956,40 €
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	650,05 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 256,40 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 700,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	500,00 €
	Total Dépenses	31 106,45 €
R002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	11 106,45 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00 €
	Total Recettes	31 106,45 €

DEL2022-03-023

BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - 05017

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Transport tel qu'il est détaillé ci-dessous, par chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	128 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 981,98 €
	Total Dépenses	365 981,98 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	52 981,98 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	100 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	48 000,00 €
	Total Recettes	365 981,98 €

Compte-rendu

FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 428 371,06 €
D002	DEFICIT REPORTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	241 128,94 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	105 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 500,00 €
	Total Dépenses	2 941 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 510 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 011 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136 00,00 €
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	254 000, 00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000 ,00 €
	Total Recettes	2 941 000,00 €

DEL2022-03-024

TAUX DE FISCALITE 2022

Vu la délibération D20170403 du 03 avril 2017, fixant les taux de fiscalité de l'agglomération au regard des taux moyens pondérés et décidant d'appliquer un lissage de 12 années pour converger vers ces taux sur l'ensemble des communes de l'agglomération ;

Vu la délibération DEL2019-09-331 instituant la TEOM sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 et optant pour le lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636B sexies sur une période de 10 années maximum.

Considérant la volonté de Guingamp-Paimpol Agglomération de maintenir les taux de fiscalité directe locale en 2022 au même niveau qu'en 2021, et ce afin de ne pas augmenter la pression fiscale des entreprises et des ménages du territoire et de garantir une stabilité fiscale ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **De fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2022 :**
 - **Contribution foncières des entreprises : 26.44 %**
 - **Taxe sur le foncier bâti : 2.07 %**
 - **Taxe sur le foncier non bâti : 7.58 %**
- **De fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants pour 2022 :**

Secteur 1 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Bégard » : 13,16 %

Bégard, Kermoroc'h, Landebaëron, Péder nec, Saint-Laurent, Squiffiec et Trégonneau

Secteur 2 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Belle-Isle-en-Terre » : 11,41 %

Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Louargat, Plougonver et Tréglamus

Secteur 3 comprenant les de communes de l'ex CC « Pays de Bourbriac » : 11,74 %

Bourbriac, Coadout, Kerien, Kerpert, Magoar, Moustéru, Plésidy, Pont-Melvez, Saint-Adrien et Senven-Léhart

Secteur 4 comprenant les communes de l'ex CC « Callac Argoat » : 11,53 % :

Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème et Saint-Servais

Secteur 5 comprenant les communes de l'ex CC « Guingamp Communauté » : 3,01 %

Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon

Compte-rendu

Secteur 6 comprenant les communes de l'ex CC « Paimpol-Goëlo » : 11,06 %

Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédél, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo et Yvias

Secteur 7 comprenant les communes de l'ex CC « Pontrieux Communauté » : 11,83 %

Brélidy, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan et Saint-Clet

DEL2022-03-025

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022
REVISION, ACTUALISATION ET CREATIONS**

Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) – Révision, actualisation et créations Budgets de l'eau et de l'assainissement et Transport nomenclatures M49 et M53 Budget Ateliers Relais

Par délibération n°D2018-02-15 du 03 avril 2018, le Conseil communautaire a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP), telle que prévue par le décret 97-175 du 20 février 1997.

Pour rappel, le recours au dispositif des AP-CP permet en effet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- D'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- D'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés

Les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président et sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- Une délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.
- Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;

Vu les instructions codificatrices M49 et M53 ;

Vu les budgets primitifs 2022 ;

Compte-rendu

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'agglomération :

- De voter les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2022

SITUATION GLOBALE AP - BP 2022	AP actualisée	CP 22
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004	24 212 k€	7 662 k€
AP24-AC DSP EQUIPEMENT ADMI	60 k€	22 k€
AP25-AC DSP ETUDE	900 k€	381 k€
AP26-AC DSP EXTENSION	2 500 k€	553 k€
AP27-AC DSP PONT EZER	1 500 k€	553 k€
AP28-AC DSP PR	3 300 k€	1 394 k€
AP29-AC DSP REHAB PONTRIEUX	3 000 k€	183 k€
AP30-AC DSP REHABILITATION	6 000 k€	2 332 k€
AP31-AC DSP RENOUVELLEMENT	3 952 k€	2 420 k€
AP32-AC DSP UDEP	3 000 k€	377 k€
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003	1 815 k€	1 338 k€
AP33-AC REGIE EQUIPEMENT ADMI	30 k€	27 k€
AP34-AC REGIE ETUDE	210 k€	170 k€
AP35-AC REGIE EXTENSION	925 k€	60 k€
AP36-AC REGIE PR	50 k€	128 k€
AP37-AC REGIE REHABILITATION	150 k€	170 k€
AP38-AC REGIE RENOUVELLEMENT	150 k€	400 k€
AP39-AC REGIE UDEP	300 k€	383 k€
EAU DSP - 05002	17 765 k€	7 498 k€
AP21-MODERNISATION USINE EAU MOULIN BESCON	8 300 k€	3 173 k€
AP40-AEP DSP EQUIPEMENT	30 k€	30 k€
AP41-AEP DSP ETUDE	400 k€	126 k€
AP42-AEP DSP EXTENSION	1 200 k€	176 k€
AP43-AEP DSP USINE POMPAGE	320 k€	320 k€
AP44-AEP DSP RENOUVELLEMENT RESEAU	6 000 k€	3 506 k€
AP45-AEP DSP RESERVOIR	700 k€	81 k€
AP46-AEP DSP RESSOURCE	815 k€	86 k€
EAU REGIE - 05001	1 423 k€	592 k€
AP47-AEP REGIE USINE POMPAGE	280 k€	217 k€
AP48-AEP REGIE EQUIPEMENT	6 k€	3 k€
AP50-AEP REGIE EXTENSION	68 k€	30 k€
AP51-AEP REGIE RENOUVELLEMENT	859 k€	320 k€
AP53-AEP REGIE RESSOURCE	60 k€	22 k€
TRANSPORTS - 05017	2 073 k€	208 k€
AP54-EQUIPEMENTS DSP MOBILITES	2 073 k€	208 k€

Compte-rendu

- **De voter la prolongation d'1 an des autorisations de programmes suivantes :**
 - AP24 – AC DSP EQUIPEMENT ADMI
 - AP25 – AC DSP ETUDE
 - AP27 – AC DSP PONT EZER
 - AP28 – AC DSP PR
 - AP29 – AC DSP REHAB PONTRIEUX
 - AP30 – AC DSP REHABILITATION
 - AP31 – AC DSP RENOUVELLEMENT
 - AP32 – AC DSP UDEP
 - AP33 – AC REGIE EQUIPEMENT ADMI
 - AP34 – AC REGIE ETUDE
 - AP35 – AC REGIE EXTENSION
 - AP41 – AEP DSP ETUDE
 - AP42 – AEP DSP EXTENSION
 - AP45 – AEP DSP RESERVOIR
 - AP46 – AEP DSP RESSOURCE
 - AP70 – ATELIER AGROALIMENTAIRE DE PAIMPOL

- **De réviser à la hausse les autorisations pluriannuelles pour les programmes suivants :**
 - AP36 – AC REGIE PR – Total AP : + 96.517,40 €
 - AP37 – AC REGIE REHABILITATION – Total AP : + 37.717,35 €
 - AP38 – AC REGIE RENOUVELLEMENT – Total AP : + 318.045,58 €
 - AP39 – AC REGIE UDEP – Total AP : + 96.774,21 €
 - AP40 – AEP DSP EQUIPEMENT – Total AP : + 17.336,86 €
 - AP43 – AEP DSP USINE POMPAGE – Total AP : + 32.253,03 €
 - AP44 – AEP DSP RENOUVELLEMENT RESEAU – Total AP : + 3.505.900,00 €

- **D'ajuster les crédits de paiements 2022 comme suit pour le budget ATELIER RELAIS :**
 - AP70 – Atelier Agroalimentaire de PAIMPOL – Total CP 2022 : 800.000,00 €

DEL2022-03-026

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2022 PROVISOIRES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral N°034_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 modifiant les statuts de l'agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire D2018-09-04 du 25 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le nouveau projet de statuts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu les rapports d'évaluation des charges transférées adoptés par la CLECT ; et notamment le rapport de la CLECT du 8 juillet 2021,

Compte-rendu

Considérant l'évaluation des coûts des services communs au regard de l'exercice 2021 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération par 77 voix pour, 2 oppositions (Jacques MANGOLD et Yvon SIMON) décide :

- De fixer les attributions de compensation provisoires suivantes (arrondies à l'entier supérieur) pour 2022, dans l'attente de la tenue de la réunion de la CLECT de 2022

Commune	AC 2022 avant facturation services communs	Services communs ADS+Finances+Marchés publics+Voirie+RH	AC 2022 y compris facturation des services communs
Bégard	322 184 €	-21 638 €	300 546 €
Belle-Isle-en-Terre	98 045 €	-4 777 €	93 268 €
Bourbriac	332 741 €	-99 059 €	233 683 €
Brélidy	10 817 €	0 €	10 817 €
Bulat-Pestivien	1 006 €	0 €	1 006 €
Calanhel	45 050 €	0 €	45 050 €
Callac	178 252 €	-9 258 €	168 994 €
Carnoët	125 485 €	0 €	125 485 €
Chapelle-Neuve	1 277 €	-1 875 €	-598 €
Coadout	42 691 €	-15 938 €	26 753 €
Duault	2 590 €	0 €	2 590 €
Grâces	328 867 €	-11 031 €	317 836 €
Guingamp	1 245 133 €	0 €	1 245 133 €
Gurunhuel	7 983 €	-2 198 €	5 785 €
Kerfot	29 512 €	-4 374 €	25 138 €
Kerien	31 597 €	-14 639 €	16 958 €
Kermoroc'h	-6 111 €	-2 384 €	-8 495 €
Kerpert	40 112 €	-18 254 €	21 859 €
Landebaëron	19 744 €	0 €	19 744 €
Lanleff	-6 839 €	0 €	-6 839 €
Lanloup	-9 510 €	-2 089 €	-11 599 €
Loc-Envel	-61 €	0 €	-61 €
Lohuec	5 552 €	0 €	5 552 €
Louargat	-34 918 €	-9 838 €	-44 756 €
Maël-Pestivien	11 082 €	0 €	11 082 €
Magoar	29 469 €	-7 441 €	22 028 €
Moustéru	83 166 €	-28 482 €	54 685 €
Pabu	68 324 €	-11 924 €	56 400 €
Paimpol *	549 583 €	-301 322 €	248 261 €
Péder nec	183 856 €	-7 874 €	175 982 €

Compte-rendu

Pléhédél	-40 866 €	-6 569 €	-47 435 €
Plésidy	53 170 €	-25 254 €	27 916 €
Ploëzal	-10 159 €	-5 535 €	-15 694 €
Ploubazlanec	-133 742 €	-21 449 €	-155 191 €
Plouëc-du-Trieux	73 860 €	-5 414 €	68 446 €
Plouézec	-174 458 €	-24 188 €	-198 646 €
Plougonver	-3 894 €	0 €	-3 894 €
Plouisy	177 771 €	-10 384 €	167 387 €
Ploumagoar	281 580 €	-25 038 €	256 542 €
Plourac'h	510 €	0 €	510 €
Plourivo	-116 095 €	-11 694 €	-127 789 €
Plusquellec	8 135 €	0 €	8 135 €
Pont-Melvez	139 588 €	-33 566 €	106 022 €
Pontrieux	114 115 €	-5 576 €	108 539 €
Quemper-Guézennec	108 093 €	-5 940 €	102 153 €
Runan	15 382 €	-1 465 €	13 917 €
Saint-Adrien	33 288 €	-13 913 €	19 375 €
Saint-Agathon	88 252 €	-10 502 €	77 750 €
Saint-Clet	-1 835 €	-3 946 €	-5 781 €
Saint-Laurent	1 708 €	-2 144 €	-436 €
Saint-Nicodème	4 912 €	0 €	4 912 €
Saint-Servais	-794 €	0 €	-794 €
Senven-Léhart	26 654 €	-17 185 €	9 469 €
Squiffiec	-10 271 €	-3 296 €	-13 567 €
Tréglamus	25 510 €	-4 785 €	20 725 €
Trégonneau	-3 357 €	-2 491 €	-5 848 €
Yvias	-5 026 €	-5 566 €	-10 592 €

TOTAL	4 388 710 €	-820 295 €	3 568 418 €
TOTAL AC POSITIVES	4 946 646 €		4 226 433 €
TOTAL AC NEGATIVES	-557 936 €		-658 015 €

A noter que s'agissant de Paimpol, le transfert de compétences pour la MSAP de Paimpol est acté, par la CLECT de juillet 2021, comme effectif à compter du 1^{er} janvier 2022 et est intégré dans le calcul de l'attribution de compensation qui sera reversée à la commune.

En raison des délais incompressibles qui ont conduit à décaler ce transfert du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} mars 2022, les charges financières supportées par Guingamp-Paimpol Agglomération en lieu et place de la Ville de Paimpol feront l'objet d'une refacturation a posteriori.

Compte-rendu

DEL2022-03-027

REPRISES ANTICIPEES DES RESULTATS 2021

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil peut alors, au titre de l'exercice clos et avant d'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la communauté d'agglomération. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au conseil d'agglomération de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimée de 2021 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	574 799,03	574 799,03
Résultat antérieur reporté	0,00	1 931 646,70	1 931 646,70
Résultat à affecter			2 506 445,73

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	3 883 894,28	3 883 894,28
Résultat antérieur reporté	4 764 500,24	0,00	-4 764 500,24
Résultat à affecter			-880 605,96

Reprise anticipée			
Affectation à l'investissement 1068			2 506 445,73

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable de la M57 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus,**
- **D'affecter la somme de 2 506 445,73 € à la section d'investissement (compte 1068).**

Compte-rendu

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ASSAINISSEMENT DSP

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		222 006,29	222 006,29
Résultat antérieur reporté		23 000,00	23 000,00
Résultat à affecter (R002)			245 006,29

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		2 987 699,47	2 987 699,47
Résultat antérieur reporté	1 345 157,98		1 345 157,98
Résultat à affecter (R001)			1 642 541,49

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

BUDGET EAU DSP

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		1 308 068,62	1 308 068,62
Résultat antérieur à reporter		2 876 510,19	2 876 510,19
Résultat à affecter (R002)			4 184 578,81

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	1 412 194,16		-1 412 194,16
Résultat antérieur à reporter		72 948,88	72 948,88
Résultat à affecter (D001)			-1 339 245,28

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	332 759,45		-332 759,45
Résultat antérieur reporté	123 359,22		-123 359,22
Résultat à affecter (D002)			-456 118,67

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		340 690,93	340 690,93
Résultat antérieur reporté	-167 500,86		-167 500,86
Résultat à affecter (R001)			173 190,07

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Compte-rendu

BUDGET EAU REGIE

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	117 053,99	0,00	-117 053,99
Résultat antérieur reporté	0,00	37 873,74	37 873,74
Résultat à affecter (D002)			-79 180,25

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	26 427,07	26 427,07
Résultat antérieur reporté		76 865,19	76 865,19
Résultat à affecter (R001)			103 292,26

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

BUDGET SPANC

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	82 499,94	82 499,94
Résultat antérieur reporté	234 788,99	0,00	-234 788,99
Résultat à affecter (D002)			-152 289,05

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	103 663,69	0,00	-103 663,69
Résultat antérieur reporté	0,00	248 772,18	248 772,18
Résultat à affecter (R001)			145 108,49

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

BUDGET TRANSPORT

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	22 165,92	22 165,92
Résultat antérieur reporté	263 294,86	0,00	-263 294,86
Résultat à affecter (D002)			-241 128,94

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	48 963,00	0,00	-48 963,00
Résultat antérieur reporté	0,00	101 944,98	101 944,98
Résultat à affecter (R001)			52 981,98

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Compte-rendu

BUDGET CAMPING

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	71 750,96	0,00	-71 750,96
Résultat antérieur reporté	291 928,89	0,00	-291 928,89
Résultat à affecter (D002)			-363 679,85

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	30 507,17		-30 507,17
Résultat antérieur reporté	200 163,63		-200 163,63
Résultat à affecter (D001)			-230 670,80

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

BUDGET ATELIERS RELAIS

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	9 961,67		-9 961,67
Résultat antérieur reporté	9 249,23	0,00	-9 249,23
Résultat à affecter (D002)			-19 210,90

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	69 176,95	0,00	-69 176,95
Résultat antérieur reporté	0,00	131 057,89	131 057,89
Résultat à affecter (R001)			61 880,94

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	10 818,05	10 818,05
Résultat antérieur reporté	0,00	288,40	288,40
Résultat à affecter (R002)			11 106,45

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	2 187,43	2 187,43
Résultat antérieur reporté	10 549,27	0,00	-10 549,27
Résultat à affecter (D001)			-8 361,84

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Compte-rendu

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	502 735,08		-502 735,08
Résultat antérieur reporté	480 127,57	0,00	-480 127,57
Résultat à affecter (D002)			-982 862,65

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		542 814,62	542 814,62
Résultat antérieur reporté	671 977,01		-671 977,01
Résultat à affecter (D001)			-129 162,39

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent.**

DEL2022-03-028

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : DECHETS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2, dont les dispositions renvoient aux articles L. 2221-2 et suivants, l'article L. 2313-1 et l'article L. 5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol, et notamment son article 6-7 ;

Vu le séminaire des finances du 25 janvier 2022 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la collectivité a l'obligation de retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, et d'autre part, les dépenses directes et indirectes afférentes à l'exercice de la compétence d'enlèvement des ordures ménagères ;

Considérant que la collectivité a la possibilité d'individualiser le service public administratif assurant la gestion des déchets ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol souhaite retracer les comptes du service gestion des déchets dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel du service financé par la TEOM ;

Considérant que le budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement, soit la comptabilité M57 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **De créer le budget annexe déchets qui sera soumis à la nomenclature M57 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Compte-rendu

DEL2022-03-029

FOND DE CONCOURS

Vu les délibérations d'approbation du pacte financier et fiscal et du règlement de fonds de concours des communes énumérées ci-après ;

Vu les demandes de fonds de concours adressées par ces communes ;

Considérant l'éligibilité des dossiers eu égard au règlement de fonds de concours communautaires et aux fiches thématiques qui y sont annexées ;

Considérant le projet de la ville de TREGONNEAU visant à aménager et sécuriser son bourg en étendant la zone 30 et en procédant aux aménagement qui en découlent, visant également à mettre en place une signalétique adaptée et à créer un cheminement piéton sécurisé entre la chapelle SAINT-YVES et le bourg ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les fonds de concours listés ci-après :**

Commune	Opération	Type d'action	Montant HT dépenses éligibles	Fonds de concours proposé en €	Autres financeurs en €	Autofin. communal en €	Part du fin. Agglo	Autofin. communal en %	Solde enveloppe FDC
TREGONNEAU	Aménagement et sécurisation du bourg de TREGONNEAU PHASE 2	ACTION N°5_NOUVELLES MOBILITES	66 921 €	<u>12 655 €</u>	27 687 €	26 579 €	19%	40%	0 €

- **De préciser que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal approuvés par délibération du 30 septembre 2019**

DEL2022-03-030

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS - ANNEE 2021

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « engagement et proximité », les conseillers municipaux (CGCT, art. L. 2123-24-1-1) et d'agglomération (CGCT, art. L. 5211-12-1) sont en droit de connaître le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions.

Cette nouvelle mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année, d'un état des indemnités perçues par chaque élu, devant l'organe délibérant.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- **Prend acte de l'état des indemnités annexé au présent rapport.**

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Dès lors, le conseil d'agglomération est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Ainsi, au cours de l'année 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération a procédé à la régularisation d'actes portant acquisitions, ventes, résiliation du baux emphytéotiques et transferts de biens, à savoir :

- Quatre acquisitions de biens permettant de :
 - Préserver et mettre en valeur des espaces naturels tels que le site de la Vallée des papeteries à Plounévez-Moëdec, en partenariat avec Lannion-Trégor Communauté,
 - Constituer des réserves foncières, dans le cadre de projets de zones d'activités économiques (Plouisy et Saint-Agathon),
 - Accompagner le développement économique en facilitant l'implantation d'entreprises par l'acquisition d'un terrain dans la zone d'activités de Malabry à Paimpol (construction d'un atelier relais agroalimentaire).
- Onze cessions de biens majoritairement situés dans des zones d'activités économiques et permettant l'implantation ou le développement d'entreprises (Grâces, Louargat, Pabu, Ploumagoar, Callac, Squiffiec, Plouisy, Yvias et Quemper-Guezennec), ainsi que la cession d'un château d'eau à Ploubazlanec dans le cadre d'un projet de réhabilitation.
- Dix résiliations de baux emphytéotiques correspondant à la reprise en gestion de 26 logements par les Communes de Squiffiec, Kermoroc'h, Landebaëron, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Bégard, Saint-Clet, Runan et Saint-Laurent.
- Enfin, des actes portant sur le transfert de biens des anciens EPCI à la communauté d'agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-37 en vertu duquel les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions opérées par Guingamp-Paimpol-Agglomération ci-annexé ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- **Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées en 2021.**

Compte-rendu

DEL2022-03-032

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE ET LEFF ARMOR COMMUNAUTE POUR L'APPROFONDISSEMENT DES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE SUR LE TERRITOIRE DU QUARTIER MARITIME DE PAIMPOL

Dans le cadre de l'élaboration de la candidature au prochain programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027, porté à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol (Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération), il est convenu de renforcer l'équipe projet qui travaille sur le dossier par le recrutement d'un.e stagiaire afin d'approfondir les impacts socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire. Une convention de partenariat est proposée pour fixer les modalités administratives, techniques et financières de ce stage entre les trois EPCI :

Modalités administratives : le stage sera porté administrativement par Guingamp-Paimpol Agglomération, mais rayonnera sur l'ensemble du territoire du Quartier Maritime de Paimpol. Le.la stagiaire sera donc rattaché.e administrativement à Guingamp-Paimpol Agglomération, et plus particulièrement à la Chargée de mission économie maritime, innovation et transitions de Guingamp-Paimpol Agglomération, basée à Plourivo.

Pilotage de la mission du stage : la mission sera co-pilotée par les trois EPCI, et chacun des EPCI s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la mission (transmission de données, accompagnement technique du.de la stagiaire, temps d'échanges, relecture de documents...) pour faciliter le travail du.de la stagiaire. L'ensemble du travail qui sera réalisé sera la propriété des trois EPCI, chacun pouvant ensuite utiliser librement les données et autres documents réalisés, en ne manquant pas de citer les sources.

La mission du stage est détaillée dans le projet de convention annexée à la présente délibération.

Financement de la mission du stage : le financement des indemnités liées aux stage est réparti entre les trois EPCI selon la clé de répartition de la population (donnée INSEE 2019) soit :

- 49 % pour Lannion-Trégor Communauté
- 36 % pour Guingamp-Paimpol Agglomération
- 15 % pour Leff Armor Communauté

Le versement de la quote part de chacun des EPCI se fera sur appel de fonds réalisé par Guingamp-Paimpol Agglomération, une fois le stage réalisé, charge aux EPCI de procéder au paiement au prorata des dépenses réalisées.

Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération n°2022-02-019 du Bureau exécutif du 1^{er} février 2022 validant le recrutement d'un stagiaire pour mener les missions décrites ci-dessus ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté, pour l'approfondissement des impacts socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire du Quartier Maritime de Paimpol ;
- De valider la clé de répartition du financement du stagiaire ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à négocier et à signer la convention ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Compte-rendu

DEL2022-03-033

HABITAT - AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - OPERATION ARMORIQUE HABITAT « LE LIORS » PAIMPOL

Armorique Habitat a déposé une demande de subvention le 17 novembre 2021 pour l'opération suivante :

Opération	Le Liors
Commune	Paimpol
Nombre total de logements sociaux créés	26
Localisation	Route de Kergrist, parcelle AT3
<i>dont PLUS (sociaux)</i>	18
<i>dont PLAI (très sociaux)</i>	8
<i>dont Autres</i>	
<i>dont neufs</i>	26
<i>dont acquisition-amélioration</i>	0
<i>dont démolition-reconstruction</i>	0
<i>dont création par division</i>	0
Coût de l'opération en €TTC	3 823 106 €
Fonds propres	572 000 €
Emprunts	3 144 456€
Subvention Etat	50 650 €
Subvention Agglomération sollicitée	56 000 €
Autres	

En application de la délibération n° D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant création d'un nouveau régime d'aide au logement social, le bailleur social peut prétendre à une aide de :

- 2 000 € par logement neuf à usage social (PLUS)
- 2 500 € par logement neuf à usage très social (PLAI)

Cette même délibération prévoit par ailleurs que le montant des subventions communautaires ne peut excéder, en neuf, 7 % du montant cumulé des fonds propres et de l'emprunt indiqués dans le plan prévisionnel de financement des opérations neuves. Avec un ratio inférieur à 2 %, la demande formulée par Armorique Habitat respecte pleinement ces dispositions.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Revitalisation durable du Territoire réunie le 22 février 2022 ;

Vu la délibération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aide au logement actuellement en vigueur ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'accorder 56 000 € à Armorique Habitat pour la réalisation de l'opération précitée.**

Compte-rendu

DEL2022-03-034

**BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT - EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Dans le cadre de la politique en faveur des sites et maisons nature portée par l'Agglomération et de la compétence « *Education à l'environnement et à l'écocitoyenneté* », un appel à candidature pour la mise à disposition du Centre Régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) de Belle-Isle-en-Terre a été lancé en décembre 2021.

Une seule structure a déposé un dossier de candidature : il s'agit de l'association Eau et Rivières de Bretagne. L'association s'engage à inscrire ses actions menées au CRIR en cohérence avec les objectifs du projet de territoire de l'Agglomération.

De plus, la proposition l'association Eau et Rivières de Bretagne répond au programme de l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement.

Une convention pluriannuelle d'objectifs doit être établie avec l'association Eau et Rivières de Bretagne pour la période du 21 février 2022 au 31 décembre 2023. Elle prévoit de :

- Développer et promouvoir le Centre Régional d'Initiation à la Rivière,
- Œuvrer à l'éducation et à la sensibilisation à la nature et à l'environnement,
- Sensibiliser tous les publics et notamment les scolaires à la nature, à l'environnement et plus largement à la valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- Participer au développement local (social et économique) notamment par le soutien et la valorisation d'emplois locaux.

En parallèle, une Convention d'Occupation Temporaire (COT) est donc mise en œuvre entre l'Agglomération et l'association pour la mise à disposition du CRIR (durée de 5 ans 10 mois et 8 jours). Le montant de la redevance annuelle est de 21 678 €.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Eau et Rivières de Bretagne.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Vu,

**Le Président,
Vincent LE MEAUX**

**Le Secrétaire de séance
Frédéric LE MEUR**